

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

AMENDEMENT

N ° AS119

présenté par

M. Descoeur, M. Cinieri, M. Brigand, Mme Gruet, M. Taite, M. Bourdeaux, M. Bony, M. Dubois,
M. Vatin, M. Boucard et M. Neuder

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.